

Conseil Communautaire
Séance du 15 Décembre 2022

Délibération N° 2022 12 101 : Bâtiment – Projet de Construction d’une Maison de l’Eau et de l’Assainissement – demande de subvention auprès de l’Etat au titre de la DETR/DSIL et auprès du Département de la Sarthe et de la Région des Pays de la Loire

L’an deux mille vingt deux, le 15 Décembre à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 08/12/2022. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	26	Pouvoirs	9	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Claire COULONNIER ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Francis BOUSSION	Dominique PETER
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE
Laure DUTERTRE	Alain GUILLOIS
Jérôme LEONARD	Sylvie CHARTIER
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Philippe WEHRLÉ	Michel DUTHEIL
Sabrina RAPPART	François OLIVIER
Catherine TRAPPLER	Agnès VERDIER
Patrick RENARD	Myriam MARTINEAU
Martine CRINIERE	Excusée
Fabienne PINÇON	Excusée

Secrétaire de séance : Vincent GRUAU

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération : 16/12/2022

M. le Président expose ;

L'exercice de la compétence eau potable depuis la fusion sur le secteur Lucéen et la reprise au 01/01/2019 des secteurs Montval-Bercé, ainsi que la gestion de la compétence SPANC qui se poursuit, et le transfert de l'assainissement collectif d'ici la fin du mandat nécessite une optimisation des moyens de travail ; L'objectif est de regrouper dans un 1^{er} temps les services de gestion et d'exploitation du service EAU/assainissement collectif secteur de Montval-Bercé éparpillés jusqu'ici sur différents secteurs.

Cette nouvelle structure bâtementaire permettra ainsi aux services administratif et technique de travailler sur un même lieu et de favoriser la coordination du quotidien permettant d'assurer une meilleure gestion clientèle, interventions terrain, relève de compteur....

La construction d'un nouveau bâtiment permettra par ailleurs de répondre aux obligations en matière de droit du travail. En effet, les conditions actuelles de la partie technique de l'eau ne sont plus tenables (Site non isolé avec des températures très froide l'hiver et très chaude l'été, vestiaire et salle de pose non conformes, ...). De plus, le stockage des matériaux et des équipements (Minipelle) se fait sur des sites séparés et difficiles d'accès rendant la logistique du quotidien très contraignante.

L'objectif de ce nouveau bâtiment est donc d'offrir au service eau et assainissement des conditions de travail conformes à la réglementation et de faciliter son organisation quotidienne et ses interventions terrain (notamment en astreinte) et donc d'améliorer la qualité des conditions de travail et les conditions générales de fonctionnement du service.

De plus, l'extension de la régie sur le périmètre Loir-Braye et Dême, au 1^{er} janvier 2023, va s'accompagner d'une montée du niveau général de service ; sans oublier à terme la prise de compétence assainissement.

Considérant que ce programme est éligible au titre de la DETR/DSIL 2023 ;

Vu le programme de travaux et des avantages du terrain d'assiette : (reconstruction sur l'existant/surface parcelle importante/possibilité d'un projet plus global en intégrant la parcelle 57, élément d'architecture intéressant (mur en pierre), stationnements existants devant la parcelle ...)

Considérant que sur les choix d'implantation de cette construction, le bureau communautaire dans sa dernière séance a privilégié ce terrain d'assiette en ce qu'il répond aux objectifs de densification urbaine et qu'il évite d'utiliser des parcelles situées en zone d'activités économiques (scénario non retenu en bureau) ;

Vu le plan de financement prévisionnel annexé ;

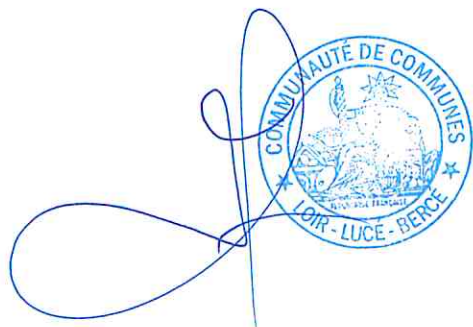
***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

- 1- Autorise le projet précité et adopte le plan de financement proposé en annexe ;
- 2- Décide de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2023 ;
- 3- Décide de solliciter le concours financier des autres partenaires Département de la Sarthe au titre du nouveau plan de relance et la Région des Pays de la Loire au titre de son nouveau programme de soutien régional ;

- 4- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président ayant délégation à déposer les dossiers de subvention afférents ;
- 5- Atteste que ce projet fera l'objet d'une inscription au budget principal 440 au titre de l'année 2023 au titre des investissements à réaliser ;
- 6- Atteste de la compétence de la communauté de communes à réaliser ce programme.

Adopté à la majorité avec 6 abstentions et 3 contre.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



The image shows a blue ink signature of M. Hervé Roncière. The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LOIR - LUCE - BERCE' at the bottom, with a central emblem featuring a landscape and a star.

**Secrétaire de séance
M. Vincent GRUAU**



The image shows a black ink signature of M. Vincent GrEAU. The signature is written in a cursive style with a horizontal line at the bottom.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20221215-22_cclb_0227-DE
en date du 22/12/2022 ; REFERENCE ACTE : 22_cclb_0227